

Interdiction des bombes à sous-munitions : le seuil des 30 ratifications est atteint, l'interdiction sera effective en août 2010

Lyon, le 17 février 2010. **Le seuil des 30 ratifications du Traité d'Oslo interdisant les bombes à sous-munitions a été atteint mardi 16 février. Le Traité entrera donc en vigueur le 1^{er} août 2010. Dès lors, les Etats parties au Traité auront obligation de respecter leurs engagements en termes d'interdiction d'utilisation, de production et de transfert, de destruction des stocks et d'aide aux communautés affectées. Le Traité deviendra ainsi une norme internationale incontournable.**

Le Burkina Faso et la Moldavie ont déposé hier leurs instruments de ratification du Traité d'interdiction des BASM aux Nations unies à New-York. Ce faisant, ils confirment que leur parlement a approuvé le traité et accepté d'intégrer ses obligations dans la législation nationale. Le Burkina Faso et la Moldavie rejoignent donc les 28 pays ayant déjà ratifié cette Convention, parmi lesquels de très nombreux pays stockeurs (France, Allemagne, Belgique, Japon, Slovénie...) et des pays affectés (Albanie, Croatie, Zambie...). Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki Moon, a salué hier la rapidité avec laquelle le seuil des 30 ratifications* a été atteint comme une preuve de « *la révolusio collective du monde quant à l'impact de ces armes terribles [...] peu fiables et imprécises* ».

L'entrée en vigueur du traité interviendra donc le 1^{er} août (premier jour du 6^e mois suivant la 30^e ratification). A partir de cette date, les Etats parties au traité devront respecter leurs engagements. Ils devront cesser immédiatement toute utilisation, toute production et tout transfert de BASM. Les délais de huit années pour la destruction de leurs stocks et de dix pour la dépollution de leur territoire commenceront à courir. Les Etats devront également dégager les moyens nécessaires pour aider les victimes.

Dès son entrée en vigueur, le Traité d'Oslo pèsera sur les pratiques de l'ensemble des Etats, dans la mesure où toute infraction sera stigmatisée par la communauté internationale. A l'image du Traité d'interdiction des mines antipersonnel entré en vigueur en 1999, le Traité contre les BASM s'imposera dans les prochaines années comme une norme internationale incontournable.

Marion Libertucci, responsable du plaidoyer contre les mines et les BASM pour Handicap International, souligne l'importance de cette étape et la nécessité de rester mobilisés : « *74 Etats signataires du Traité d'Oslo ne l'ont pas encore ratifié. Nous les appelons à le faire au plus vite afin de confirmer leur engagement. Par ailleurs, l'attention de la communauté internationale restera également focalisée sur les Etats non signataires, notamment les Etats-Unis. Leur position est montrée du doigt. Elle n'est plus tenable à la fois militairement et diplomatiquement. Ils doivent donc en changer sans attendre* ».

La première réunion des Etats parties au Traité, qui se déroulera au Laos en novembre 2010, sera l'occasion de vérifier que les Etats ont bien pris toutes les dispositions pour respecter leurs engagements. A l'occasion de cette conférence, organisée dans le pays le plus pollué au monde par les sous-munitions, les questions liées à l'assistance aux victimes devraient occuper une place centrale. Les ONG présentes sur place, dont Handicap International, y veilleront.

« *Mon pays a signé le Traité d'interdiction des BASM parce que notre peuple souffre depuis des décennies des terribles conséquences de ces armes* », témoigne Phong, une victime laotienne de sous-munition engagée aux côtés de Handicap International. « *Nous serons heureux d'accueillir les représentants des Etats et des ONG à l'occasion de cette conférence mondiale afin de montrer au monde l'immensité et l'absurdité de la pollution héritée de l'utilisation de sous-munitions dans notre pays.* »

* Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Burkina Faso, Burundi, Croatie, Danemark, Espagne, France, Irlande, Japon, Laos PRD, Luxembourg, Macédoine, Malawi, Malte, Mexique, Moldavie, Monténégro, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Saint-Marin, Saint-Siège, Sierra Leone, Slovénie, Uruguay, Zambie.

Plus d'informations sur : www.sousmunitions.fr et www.handicap-international.fr

Contact presse :

Sophie Couturier : 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38 - scouturier@handicap-international.org